

Réduction de la pauvreté par la croissance industrielle durable

Déclaration conjointe de

**M. Alpha Omar Konare
Président
Commission de l'Union africaine**

**M. A. Janeh
Secrétaire exécutif
Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique**

**M. Kandeh K. Yumkella
Directeur général
Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel**

**A l'occasion de la
Journée de l'Industrialisation de l'Afrique
20 novembre 2006**

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Depuis 1990, comme mandaté par la Résolution 44/237 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 22 décembre 1989, les pays africains, avec l'appui de la famille des Nations Unies, célèbrent la Journée de l'Industrialisation d'Afrique (JIA) le 20 novembre de chaque année. Cette célébration est une occasion pour les dirigeants africains non seulement de se pencher sur les progrès observés mais aussi de renouveler leur engagement à lutter contre la pauvreté par la promotion d'une industrialisation durable.

La célébration de cette année coïncide avec la commémoration de la fondation de l'ONUDI il y a 40 ans. Reflétant un but partagé, la célébration commune de la Journée de l'Industrialisation africaine et du 40^{ème} anniversaire de l'ONUDI a cette année un thème commun « La réduction de la pauvreté par une croissance industrielle durable ».

Le mandat donné à l'ONUDI est de promouvoir et soutenir le développement industriel des pays en voie de développement et des pays avec des économies en transition. En exécutant ses fonctions, l'Organisation concentre ses efforts sur trois priorités thématiques :

- I. la réduction de la pauvreté par les activités productives
- II. le renforcement des capacités commerciales, et
- III. l'énergie et l'environnement.

Ces secteurs de concentration forment la base pour la programmation et la mise en œuvre de programmes à la fois au niveau des pays et de la région. L'Afrique reste la cible prioritaire et le continent qui reçoit le plus d'attention de la part de l'ONUDI en termes de coopération technique.

En mettant en avant le rôle de l'industrialisation comme base du développement, le Rapport sur le Développement Industriel de l'ONUDI de 2004 fait les observations suivantes qui sont riches d'enseignements et méritent donc d'être répétées.

« L'industrialisation a un rôle critique à jouer dans l'aide aux pays africains au Sud du Sahara pour élever leurs taux de croissance. Le développement productif est la force motrice pour appliquer les nouvelles technologies à la production et la source la plus importante de l'innovation technologique. Elle crée de nouvelles compétences et attitudes au travail, catalyse le changement institutionnel et nourrit l'esprit d'entreprise moderne. C'est la meilleure façon de moderniser la structure d'exportation et créer la base pour la croissance d'exportations durables ainsi que de plus hauts salaires. Une industrialisation réussie aide à créer l'emploi dans les économies pauvres ont besoin quand les travailleurs quittent l'agriculture, à la fois directement et en stimulant le développement de services modernes ».

Aujourd'hui, les pays africains fonctionnent dans un environnement de plus en plus complexe et globalisé. En dépit de cela, l'Afrique au Sud du Sahara a fait certains progrès. Au cours de la période 1980-89, la valeur ajoutée industrielle s'est accrue de 1,0 pour cent en moyenne. Dans la décennie suivante, 1990-1999, elle s'est accrue de 1,7 pour cent, mais elle a atteint un taux de croissance annuelle impressionnant de 4,5 pour cent sur la période 2000-04.

La mise en œuvre réussie dans beaucoup de pays africains de réformes profondes complète d'excellente manière les efforts de l'ONUDI. Tout ceci rend les pays plus capables d'assurer leur responsabilité primordiale qui est de mobiliser avec efficacité leurs ressources abondantes pour concevoir et faire naître une croissance durable, créer des emplois et réduire la pauvreté.

La vision de l'UA, de l'ONUDI et de la CEA est de transformer l'Afrique en une économie régionale moderne dans laquelle le secteur manufacturier est la base. Ainsi les trois agences se sont engagées à appuyer des stratégies, nationales et régionales, viables pour la diversification des produits et plus d'exportations à forte valeur ajoutée. Ceci parce que la capacité des pays africains à faire des progrès significatifs pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), surtout en ce qui concerne l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015, dépend principalement du potentiel des économies africaines à diversifier leurs exportations et à s'intégrer dans les bons réseaux de marketing et de production globaux. Puisque c'est une condition nécessaire à la diversification des exportations africaines et à l'intégration réelle de l'Afrique au sein des systèmes globalisés de production et de commercialisation, le renforcement des capacités pour le commerce s'est vu accorder une haute priorité dans les programmes de l'UA, de l'ONUDI, et de la CEA.

Grâce principalement aux efforts des pays africains au sein de l'OMC, la déclaration ministérielle de Hong-Kong en 2005 affirme que l'« Aide au Commerce » devra appuyer les pays en développement à construire leur capacité productive et leur infrastructure liée au commerce. Une recommandation principale de la Task Force établie par l'OMC afin de donner un cadre pour l'opérationnalisation de l'« Aide au Commerce », souligne que : « Un financement additionnel, prévisible, continu et effectif est fondamental pour remplir avec succès le mandat donné à l'Aide au Commerce ». Une mise en œuvre efficiente de cette recommandation par les partenaires au développement de l'Afrique est critique pour assurer la promotion d'une croissance économique durable, des opportunités d'emploi et la réduction de la pauvreté sur le continent.

A cette fin, prenant en compte l'importance du renforcement des capacités pour relever le défi du développement de l'Afrique, la 16e conférence des Ministres africains de l'Industrie (CAMI-16) a validé en 2003 l'Initiative de Renforcement des Capacités Productives en Afrique (IRCPA) comme un programme permettant de réorienter et redynamiser les économies africaines. En 2004, l'UA a adopté l'IRCPA comme la composante du développement industriel durable du NEPAD.

L'IRCPA est fondée sur une coopération régionale et une programmation conjointe au niveau institutionnel. Avec le soutien des trois agences en particulier, l'IRCPA devient un élément clé du cadre politique des efforts d'industrialisation de l'Afrique.

L'engagement des pays africains vis à vis de l'IRCPA a été réaffirmé durant la réunion récente de la CAMI-17 tenue en juin 2006 au Caire, en Egypte. L'importance que l'Afrique attache à l'industrialisation est attestée par le fait que le sommet des Chefs d'Etat de l'Union Africaine, planifié en juillet 2007 à Accra, Ghana, serait consacré au thème de l'Industrialisation africaine.

Désormais, on peut noter que les tendances plus récentes en Afrique augurent d'un avenir moins sombre. La CEA estime que l'activité économique en Afrique a augmenté de presque 5,3 pour cent en 2005 et pourrait augmenter de 5,7 pour cent et de 5,8 pour cent respectivement en 2006 et 2007.

L'Afrique a bénéficié d'une augmentation significative de l'aide publique au développement grâce principalement à l'allègement de la dette, à l'assistance d'urgence et à l'amélioration de la stabilité macroéconomique, facteurs qui ont tous contribué à cette perspective économique positive.

De même, la croissance a été renforcée par l'augmentation de la production du pétrole en Afrique Méridionale et Centrale et par quelques améliorations dans la situation de la sécurité. Dans l'ensemble, il y a de quoi être optimiste.

Comme nous célébrons et commémorons à la fois la Journée de l'Industrialisation de l'Afrique et le 40^{ème} anniversaire de l'ONUDI, nous réaffirmons l'engagement de l'Union Africaine, de l'ONUDI et de la Commission Economique pour l'Afrique à la vision de transformer l'économie du continent africain principalement agraire en une économie moderne, avec un secteur industriel qui en est le moteur.

(Traduction revue et corrigée par A. Nickels-17/11/06)